

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1163 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HALOUI LATIFA xx^e HEMAMI Abdellkar

Date de naissance : 20/15/1946

Adresse : RZHA RI IL Rue 75 N° 46 El oufia casa

Tél. : 0664772325 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/09/2019

Nom et prénom du malade : HALOUI LATIFA 48 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affectiv Rhumatologique et respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : maladie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/09/09	Consultation	3		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p> PHARMACIE NAGUIB Dr Naguib Nadia 134 Bd Oued Daoura Quifa - Casablanca Tel : 05 20 00 25 95 </p>	10/03/99	935.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitements canalaire, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
25533414	11433553

(Création, remont, adjonction)

The diagram shows a 3D structure with a central vertical axis labeled 'H' at the top. A horizontal axis to the left is labeled 'D' at the bottom left, and a horizontal axis to the right is labeled 'G' at the bottom right. The structure consists of several layers of small circles, with numbers (1 through 8) and letters (A through H) placed around them to indicate specific points or levels.

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MAGNÉTIQUE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
25533411	11102552

(Création, remont, adjonction)

PHARMACIE NAGUIB
Dr Naguib Nadia
334, Bd Oued Daoura
Oulfa - Casablanca
Tél : 05 20 00 25 95

PHARMACIE NAGUIB
Dr Naguib Nadia
334, Bd Oued Daoura
Oulfa - Casablanca
Tél : 05 20 00 25 95

ORDONNANCE

Le: 10/9/19

Mme HALOUI CAT 64 Avenue Hémmi

99,40



1) Bon fixe 10g x 1

10,30 x 2 1 cpl / mois



2) Tolypen ep 500 (2 boites)

1 cpl x 3

14,30



3) Rhinofloral gel

28,70 1 gel x 3

LOT: 9M0496
PER.: 01 2021

SURGAM 100MG
CP SEC B30

PP.V : 34DH00



4) Effertel futil (2 boites)

20 fuites x 3

34,-

LOT: 9M0496
PER.: 01 2021

SURGAM 100MG
CP SEC B30

PP.V : 34DH00



5) Suryon

9,30

PHARMACIE NAGUIB
Dr Naguib Nadia
334, Bd Oued Daoura
Oulfa - Casablanca
Tél : 05 20 00 25 95

DAFOQUIP
Dr. Nadia
Medecin
Béquation Médicale
Anfa

MINI Dablo
C.S.

6) Suryon 31/11/19 approx 3

AMM N° 670/15 DMP/21/NCN
6 118001 2/6/051
PPV: 99,40 DH

PPV:10DH30
PER:05/21
LOT:H1161

→ 10,30

PPV:10DH30
PER:12/21
LOT:H2745

→ 10,30

Voie orale

PPV 28DH70
PER 01-24
LOT 1096

PPV 28 DH70
PER 09-23
LOT H1856

Boehringer

9,30

PPV (DH):

LOT N°: 14,30 UT.AV.: